

J.A. Lausanne Domaine public

Bi-mensuel romand
N° 5 16 janvier 1964

Rédacteur responsable: André Gavillet
Abonnement: 20 numéros 12 francs
Le numéro 70 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal II 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés et rédigés par:

Marcel Burri
Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Philippe Müller
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Dans les prochains numéros:

- La censure cinématographique en Suisse romande
- Le syndicalisme étudiant
- Le néo-capitalisme en Suisse
- La prochaine guerre en Afrique du Sud
- Les prétendues cités-satellites dans le district de Nyon
- T. V. et publicité

Le N° 6 sortira de presse le jeudi 30 janvier

Les bouches inutiles : Ceux qui, selon l'assurance invalidité, sont trop vieux pour être récupérables

La loi fédérale sur l'assurance-invalidité constitue une étape importante dans notre législation sociale: nos invalides sont enfin assurés. Alors pourquoi s'agiter déjà?

Parce qu'il faut revenir sur cette notion purement économique de l'invalidité qui est celle de l'AI. Nous en avons relevé les conséquences inadmissibles en matière de rentes. Voir « Domaine public » N° 1: le droit à une rente est rendu par la loi d'autant plus difficile que l'on jouissait d'un revenu bas; ainsi l'on voit des invalides, qui ne peuvent exécuter que des travaux secondaires ne leur assurant de loin pas le minimum vital, auxquels on refuse une rente uniquement parce qu'avant leur invalidité ils avaient un revenu très faible. Mais ce domaine n'est pas le seul où la loi entraîne des résultats choquants. Il en est de même en matière de mesures médicales de réadaptation.

Qui bénéficie actuellement des mesures médicales de réadaptation?

Au sens de l'article 12 AI, l'assurance ne peut prendre en charge que les mesures médicales visant à améliorer ou à conserver la capacité de gain de l'assuré. En revanche, le traitement proprement dit de l'affection ne lui incombe pas. C'est ainsi qu'une opération tendant à améliorer le fonctionnement de la main est une mesure de réadaptation. En revanche, un traitement pour une maladie infectieuse, visant uniquement à la guérison, est exclue de l'assurance.

La distinction est claire, en principe. L'assurance-invalidité n'est pas une assurance pour frais médicaux. Mais en pratique? Entre les deux cas extrêmes que nous avons cités et que le Tribunal fédéral donne en exemple, il y a des nuances, beaucoup de nuances, et notre haute Cour n'a pu s'en tirer que par des subtilités dont le raffinement juridique n'a d'égal que le manque de cœur.

La cataracte et la casuistique du Tribunal fédéral des assurances

C'est ainsi que dans deux arrêts récents¹, rendus le même jour, le TFA a admis — il s'agissait d'un dentiste de 44 ans — que l'opération de la cataracte constituait une mesure de réadaptation, prise en charge par l'AI, alors que — il s'agissait d'une ménagère de 55 ans — il a jugé que la même opération ne pouvait pas être considérée comme une mesure de réadaptation incombant à l'AI.

Comment le TFA a-t-il pu se contredire le même jour? En constatant simplement que le dentiste se trouvait encore à l'âge où il avait devant lui « la partie la plus longue et la plus productive de sa carrière », l'opération étant le seul moyen d'assurer son existence professionnelle et de sauvegarder sa capacité de gain, alors que la ménagère avait déjà atteint l'âge où la durée probable d'activité est sensiblement réduite. Elle a dès lors été jugée irrécupérable. Vu son activité de ménagère, étant donné qu'elle n'avait pas d'enfant en bas âge, le TFA a admis qu'elle pouvait encore vaquer sans autre à ses modestes travaux: elle n'avait même pas droit à la paire de lunettes qu'elle réclamait également. Qu'aurait décidé le TFA, si le dentiste avait eu 60 ans? Il l'aurait certainement classé dans les irrécupérables. Il l'a fait dans d'autres cas, où il s'agissait d'invalides âgés de 60 ans et plus², aucunes mesures de réadaptation ne se justifiant à leur égard, puisqu'ils bénéficieraient de l'AVS dans quelques années.

Il faut modifier la loi

Le raisonnement du TFA est logique. L'article 12 de la loi fédérale sur l'invalidité ne subordonne-t-il pas le droit de l'assuré aux mesures médicales à la condition qu'elles soient de nature à améliorer de façon durable et importante sa capacité de gain? Il convient dès lors de tenir compte uniquement « de la situation matérielle » de l'assuré et non « des autres circonstances personnelles et familiales qui ne sont pas en rapport avec l'activité professionnelle de l'assuré ou avec sa capacité de gagner ».

Mais comment admettre une notion aussi étroite de l'AI? Déjà le droit à la rente est rendu plus difficile à ceux que la nature a peu gâtés au départ, et de surcroît le droit à des mesures médicales est interdit à ceux qui sont défavorisés par l'âge quand bien même ils n'ont pas encore passé le seuil de l'AVS. Ils n'ont que le droit d'attendre leur rente AVS, alors qu'ils sont peut-être ceux qui auraient le plus besoin de mesures médicales. Leur santé, leur bien-être? Il ne saurait en être question, au sens de la loi, déclare le Tribunal des assurances.

Alors, si telle est la loi, il faut la revoir et rapidement.

¹ Arrêts du TFA du 17.9.62 dans les causes H. F. et B. B.

² Arrêt du TFA du 28.1.63 dans la cause D. W.

³ Arrêt du TFA du 17.9.62 dans la cause H. F.

Plume d'assaut et fusil-réservoir

Comme il y a un français fédéral, il y a des écrivains « suisses ». Maurice Zermatten en est un. Aussi est-il bien naturel qu'il fasse partie de nos jurys littéraires. A moins qu'il n'y figure pour une autre raison. Car il existe un officier supérieur nommé Maurice Zermatten. Vous êtes écrivain: vous devenez difficilement colonel. Mais si vous êtes colonel, vous voilà du coup écrivain. Un seul ennui: qu'un écrivain-colonel distingue l'un de l'autre ses deux moi sociaux, cela se pourrait. Mais un colonel-écrivain? Il semble que c'est impossible. Si l'on en croit la presse, récemment, dans une conférence à l'Université de Genève, Maurice Zermatten aurait confondu la caserne de Sion et le temple des Muses, en rappelant les grades à l'armée de C.-F. Ramuz (caporal) et de Robert de Traz (major) parmi d'autres illustres guerriers.

Après lecture de leurs œuvres, nous pouvons énon-

cer cette loi sociologique: le mérite littéraire paraît inversement proportionnel au mérite militaire. Plus un auteur a de talent, moins il a de galon. C.-F. Ramuz: grand talent — caporal; Robert de Traz: petit talent — major; Maurice Zermatten: ... — colonel.

Quant au génie futur, notre siège est fait: le génie sera civil ou ne sera pas.

Maurice Zermatten, qui est aussi colonel, ne veut pas négliger l'influence de la caserne sur l'éducation des citoyens. Comme le veut la chanson, dit-il, en Suisse chaque enfant naît soldat. Et plus tard, il connaît de joyeuses chambrées où le fils du fermier et le fils du banquier boivent au goulot de la même bouteille. Evidemment, Maurice Zermatten ne va pas jusqu'à prétendre que la caserne forme des artistes. Mais elle a son mot à dire dans les œuvres du patrimoine.

(« Tribune de Genève » du 29.11.63.)

En un seul graphique une leçon politique

Extrémisme

Extrémisme. Le mot figurait à l'enseigne de « Domaine public » N° 1. Pour nous, il ne s'agissait pas de surenchère verbale. Ne voisinait-il pas avec le très modeste « description »? C'était une manière de dépasser l'opposition, qui aujourd'hui fait vieille lune entre réformisme et révolution.

Expliquons-nous brièvement. On croit communément que dans les sociétés riches l'expansion peut tout résoudre. Ces pays pourraient s'offrir ceci ou cela; mieux, ceci et cela; sans sacrifice et aussi sans choix. L'économie américaine est donnée en exemple. Les habitants des USA n'ont pas payé d'une baisse de leur niveau de vie les charges écrasantes de la dernière guerre.

Et aujourd'hui les USA ne mènent-ils pas de front un effort colossal d'armement, la course à l'espace, sans porter atteinte à leur confort, le plus climatisé du monde? Illusion pourtant; les Etats-Unis ne peuvent résorber un chômage important, ils n'ont pu (et Kennedy, malgré ses promesses, n'a pas pu) organiser un début de sécurité sociale; ils ne peuvent renoncer à certaines formes d'exploitation de l'Amérique centrale.

Même pour le plus riche, tout n'est pas possible en même temps. D'où l'idée simple que toute dépense nationale se fait, puisque les ressources sont limitées, au détriment d'une autre. Tout est donc en relation avec tout; par conséquent, une réforme profonde remet en cause l'ensemble de l'édifice. Encore faut-il pouvoir saisir une maîtresse-poutre.

L'instruction en est une. M. Kneschaurek, professeur à l'Université de Saint-Gall, a mis en lumière, lumière crue, la gravité du problème pour notre pays. (Pour cette présentation, nous nous appuyons sur le texte de la « Lettre du Gothard », de novembre-décembre 1963.)

Prévisions statistiques

L'Office fédéral de statistique a publié récemment un certain nombre de « projections »; il a notamment cherché à évaluer le nombre des étudiants suisses en 1972-1973. La méthode est simple: on suppose que la proportion des Suisses universitaires, de 20 à 24 ans, reste constante; puis, pour la « projection », on corrige ce chiffre en tenant compte de l'évolution démographique — la population est plus nombreuse, et aussi d'une augmentation de la proportion des étudiants, telle qu'elle s'est manifestée ces dernières années, soit 0,07 %. Tel est le calcul de la variante maximale (sic).

M. Kneschaurek critique une telle méthode sur plusieurs plans:

1. Critique de principe: on calcule comme si la « grandeur à prédire n'était qu'une fonction du temps ». Mais, en fait, ce qui existe ne doit pas être la norme de l'avenir, à moins qu'on souscrive à un conservatisme désespérant.
2. La période 1941-1960, à cause de la guerre et des circonstances de l'après-guerre, ne peut être tenue pour représentative.
3. Le « taux de scolarisation », au lieu d'être défini par le rapport entre le nombre des étudiants de 20 à 24 ans et la totalité de la population du même âge, devrait être établi par le rapport entre le nombre des étudiants et l'ensemble de la classe d'âge de 20 à 29 ans. En effet, dès 1959-1960, un tiers de tous les étudiants suisses avaient 25 ans et plus.

Comparaisons

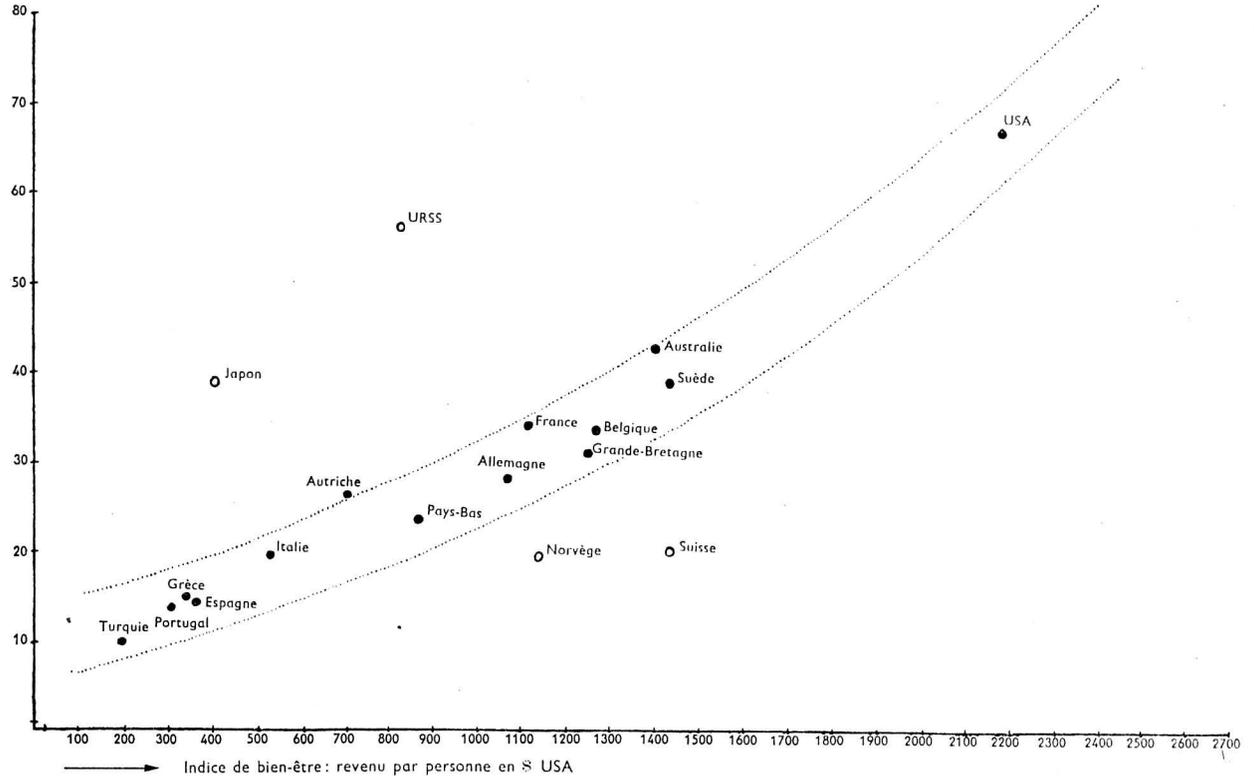
Si l'on ne peut pas prédire notre avenir en projetant dans le futur notre passé retardataire, sur quoi s'appuyer?

Première règle: il y a un rapport évident entre le revenu national d'un pays et son taux de scolarisation universitaire. Ce fait sociologique peut facilement être mis en évidence. En effet, les enquêtes

montrent, par exemple dans le canton de Vaud l'enquête du Département de l'instruction publique, que le niveau économique des parents de collégiens est à peu près une fois supérieur au niveau économique moyen de la population. Conséquemment, une hausse

tion du mot étudiant est la même dans chaque pays? On peut discuter, certes, sur chacun de ces points. Mais l'écart signalé est tel! D'autres prétendent que l'on va s'y mettre et que, sans changer en rien nos habitudes (nos voisins,

Indice de scolarité
Etudiants d'université
en ‰ des personnes
de 20-29 ans



générale du niveau de vie devrait entraîner une hausse du taux de scolarisation secondaire et universitaire.

Deuxième règle: Si le taux de scolarisation est entraîné par la hausse du niveau de vie, cette loi doit se vérifier dans tous les pays où augmente régulièrement le revenu national. La comparaison internationale peut donner une norme. Cette comparaison, M. Kneschaurek l'a traduite en un graphique. En ordonnée, le nombre des étudiants; en abscisse, le revenu par tête d'habitant. Un graphique: une condamnation sans phrases de nos insuffisances.

On découvre donc que presque tous les pays se trouvent dans un canal bien marqué qui s'infléchit vers le haut. Ici, il faut citer M. Kneschaurek:

« Pour un revenu national moyen (par habitant) de 500 dollars au cours de 1959-1960, l'indice de scolarité se trouve vers 15 ‰, pour un revenu moyen de 1000 dollars, il se trouve vers 25-30 ‰.

» On ne trouve, en exception à cette règle, en dehors de ce qu'on attendrait, que le Japon et l'URSS, mais en dessous, la Norvège et la Suisse.

» Mesurée au degré de croissance atteint par notre pays, la proportion d'étudiants dans la population de 20 à 29 ans devrait être double de ce qu'elle est. »

Circonstance aggravante: ce sont ces dix dernières années que nous nous sommes laissés distancer.

Le coût d'un retard

M. Kneschaurek voudrait nous voir, d'ici à 1970, combler notre retard. Il a calculé que, dans ce cas, la seule extension de nos universités représenterait une dépense annuelle d'un milliard de francs. Optimisme bien utopique: comme si, en quelques années, nous allions pouvoir faire surgir deux fois plus d'étudiants. L'effort sera de plus longue haleine. Et il faudra investir d'abord dans les degrés inférieurs de l'enseignement. Aussi, compte tenu de tous les niveaux d'instruction, le milliard qu'il réclame n'est pas un prix surfait, pour autant que nous soyons décidés à rejoindre le peloton européen.

Dans ces circonstances

Qui cache sa prudence sous des dehors de minutie dira: mais il faut tenir compte aussi des résultats qualitatifs de l'enseignement; est-ce que la défini-

qui nous précèdent, ne sont-ils pas des pays capitalistes, comme nous?), nous comblerons le retard. Il y en aura donc pour tout le monde: pour l'enseignement, pour les profits dans l'économie la plus cartellisée au monde, pour quelques réformes sociales, pour la prospérité de la spéculation foncière, pour le maintien de nos exportations à des prix compétitifs.

Voyez: le peuple suisse vient de voter un article 27 quater pour que la Confédération puisse intervenir dans le domaine de l'enseignement. Et M. Tschudi, dont chacun salue la diligence, a déjà présenté l'avant-projet de la première loi d'application.

Elle permettra de distribuer des subventions aux cantons qui font déjà un effort en octroyant des bourses d'études; on leur accordera un 30 %, un 50 % de leurs dépenses. Quant à ceux qui n'agiront pas, ils n'auront rien. (Mais cela sera, quand même, pour eux, une économie.) D'autres mesures fédérales suivront, espérons-le. Mais qu'est-ce par rapport à l'immensité des besoins?

Voilà le réformisme réformiste; le réformisme formalisant. Le réformisme. Nul reproche à M. Tschudi. Au contraire. C'est un magistrat actif qui fait tout ce qui est politiquement réalisable dans des circonstances données.

Donc il faut changer les circonstances.

Et la planification s'impose comme le moyen d'aboutir à une réforme extrême. L'idée n'est pas neuve. On l'agite dans tous les pays de haut niveau de vie. Chez nous, comme ailleurs, la bataille pour un plan national, qui permette aux citoyens de choisir les dépenses prioritaires, sera l'occasion d'un regroupement des forces politiques et syndicales traditionnelles et d'associations qui par leur activité ont une conscience plus aiguë de ce que notre avenir exige: étudiants, scientifiques, enseignants, urbanistes, jeunes médecins.

Mais disons d'emblée, quand bien même il faudra revenir longuement sur le sujet, que la position de l'Union syndicale suisse sera décisive. Certes, le système actuel de consultation que pratique le Conseil fédéral (voir « D. p. » N° 1) lui permet d'être entendue. Mais puisse-t-elle viser plus haut et lutter pour une planification démocratique! Le graphique de M. Kneschaurek, c'est une leçon politique.

Après la ratification du traité de Moscou: Avons-nous une politique étrangère?

I STRATÉGIE

Le point de saturation

Le point de saturation, c'est le moment où la richesse devient inutile. Les économistes connaissent bien ce problème. A quoi cela sert-il d'avoir les moyens de s'offrir dix fois un repas gastronomique? L'estomac a ses limites. Sur une route encombrée, la voiture qui tape (en théorie) le deux cents n'est pas plus puissante que celle qui ne tape que le cent cinquante...

Cette loi joue sur le plan stratégique. Celui qui a les moyens de détruire une fois son adversaire est aussi puissant que celui qui peut le détruire mille fois. A partir du moment où les moyens de destruction sont tels qu'ils permettent l'anéantissement de toute une partie de la terre (ou de toute la terre), le point de saturation est atteint.

500 fois le strict nécessaire

Si l'on en croit « Le Monde », le professeur Seymour Melman, de l'Université de Columbia évalue la puissance de destruction emmagasinée par son pays, sous forme de charges explosives nucléaires, à près de 70 000 mégatonnes, soit l'équivalent de 70 milliards de tonnes de poudre de TNT, ou encore la faculté de détruire Hiroshima 3,5 millions de fois. Quelque 22 000 de ces 70 000 mégatonnes peuvent être transportées à la fois par les engins et les avions stratégiques américains.

Or, la destruction des 370 centres vitaux du monde communiste, qui regroupent 140 millions d'habitants, n'exigerait que 28 mégatonnes. L'arsenal américain est donc au moins 780 fois trop grand. En admettant qu'en représailles à une attaque du camp communiste, la riposte des Etats-Unis soit amputée de 30 % de ses moyens, c'est encore un arsenal près de 500 fois trop puissant dont disposerait l'Amérique.

Révolution stratégique

A partir de 1965, les états-majors sont obligés de faire intervenir le point de saturation dans leurs calculs. D'une part, ils s'emploient à trouver des moyens d'interception qui dévalorisent d'autant les moyens de destruction de l'adversaire jusqu'à les ramener en-dessous du coefficient 1; d'autre part, les diplomates s'emploient à empêcher que d'autres puissances atteignent le seuil du pouvoir absolu de destruction. Cela est un tournant fondamental.

L'armement nucléaire, en raison des gigantesques moyens industriels et financiers qu'il exige, assure la suprématie des grandes puissances (USA et URSS) et aujourd'hui encore les petites pétoires françaises font joujou ridicule comparées à l'arsenal nucléaire des empires américano-soviétiques. Mais déjà l'on pressent un possible renversement où l'armement nucléaire jouerait au profit des moyennes puissances, ou du moins d'une association de moyennes puissances, leur permettant de se hausser au niveau des grandes pour autant qu'elles atteignent le point de saturation, c'est-à-dire le coefficient 1 de la destruction totale de la terre (ou d'une partie vitale de la terre).

L'accord de Moscou marque ce changement de situation. Deux puissances ont atteint le plafond de l'accumulation de l'armement nucléaire. Elles se recon-

naissent réciproquement ce pouvoir. Et désormais elles bloquent le système qui ne joue plus à leur profit.

II NEUTRALITÉ

La ratification suisse a semblé naturelle pour deux raisons évidentes: 1. On voit mal comment la Suisse sur son territoire exigu pourrait procéder à des essais non souterrains; 2. L'accord, en empêchant la dissémination des armes nucléaires, sert objectivement la paix, donc il doit avoir notre approbation.

Mais si notre signature a été sollicitée, c'est avant tout parce qu'elle permettait de faire pression sur les récalcitrants, et notamment la France. (A propos, est-ce que Monaco, Andorre et l'Etat du Vatican ont ratifié le traité de Moscou?)

Or, il est significatif de voir la Suisse s'associer à une manœuvre diplomatique dirigée en partie contre un de ses voisins — dont les prétentions nucléaires ne sont certes pas respectables — pour mieux tenir compte des intentions des deux grandes et lointaines puissances qui dirigent le monde. Il est clair que nous avons glissé, ce faisant, de la neutralité traditionnelle, celle du XIX^e siècle justifiée par la recherche d'un équilibre avant tout européen, à une autre forme de neutralité soucieuse de ne déplaire à aucun des deux grands, et en tout cas pas aux deux à la fois.

III AU SERVICE DE LA PAIX

Sollicité, le Conseil fédéral finit par dire oui, mais du bout des lèvres. Ni son message aux Chambres, ni le débat parlementaire n'ont apporté autre chose que les raisons d'une adhésion résignée et sans enthousiasme.

En fait, on a cru nécessaire pour justifier notre accord de ne pas trop insister sur notre situation particulière. Au contraire, pensons-nous, il aurait été souhaitable de souligner nos différences. Cette ratification nous oblige à remettre en question un principe essentiel de notre politique; notre acquiescement d'Etat neutre n'est pas identique à celui de la Belgique, par exemple, ou de la Hongrie.

Nous étions donc en droit de donner à notre accord une signification particulière. Mais laquelle? Faire la leçon aux grands pour rappeler que la paix exige avant tout le démantèlement ou du moins le contrôle du formidable arsenal constitué dans chaque camp? Peut-être! Encore que les pots de fer sont au langage des pots de terre sourds comme des pots.

Neutralité active

En fait, il est évident que notre neutralité passive — ne rien faire qui puisse désavantager l'un de nos voisins — perd une part de son sens quand la politique devient planétaire et quand l'Europe s'unifie. Aussi pour trouver sa justification, notre neutralité — qui répond de surcroît à des exigences internes, étant étroitement liée à l'équilibre entre les cantons et les ethnies — doit devenir active.

Qu'est-ce alors qu'une neutralité active?

Au cours d'une discussion à « Domaine public », l'un de nous disait: c'est jouer, toujours, le jeu de la légalité internationale. Par exemple, la Suisse ne saurait en aucun cas transgresser une décision des Nations Unies, en livrant des armes à l'Afrique du Sud. Ou encore, c'est être au premier rang de l'aide au Tiers-Monde. Cette aide fait encore, chez nous, sujet pour dames de charité, pain pour le prochain et tarte à la crème. Mais si notre présence dans le monde apparaissait comme une des raisons d'être de notre neutralité, on superposerait aux élans charitables (louables) une politique engageant l'ensemble du pays.

En trois lignes, ni en une heure de discussion, on n'épuisera ce sujet. Il est un des plus difficiles qui se posent à nous.

Mais il faut s'étonner avec inquiétude que la discussion sur le traité de Moscou, qui s'est limitée à des « dépêchons-nous de ratifier » ou des « rien ne presse », n'ait pas été l'occasion de découvrir un peu que nous sommes embarqués dans l'histoire planétaire.

De la propriété par étage à la spéculation en tranches

La propriété par étage va prochainement être introduite dans notre pays. Ses nombreux partisans en soulignent les avantages avec enthousiasme: elle portera remède à la raréfaction du sol (sic), elle permettra à la classe dite moyenne d'accéder davantage à la propriété immobilière; elle mettra les locataires et les petits commerçants à l'abri du risque d'expulsion hors des locaux qu'ils occupent, etc.

Mais, a-t-on vraiment choisi le bon moment pour introduire une telle innovation? A une époque où la spéculation immobilière bat son plein, où la hausse des prix fait pousser des cris d'alarme de tous côtés, une loi, dont l'urgence n'est pas évidente, est votée; son effet immédiat sera d'accélérer le mouvement inflationniste.

Actuellement, un immeuble coûte très cher, se vend encore plus cher, et son prix monte à chaque transfert. Ces prix sont, économiquement parlant, des prix « de gros ».

Mais, avec la propriété par étage, on pourra débiter les immeubles au détail. Et la vente au détail est toujours plus chère que la « vente en gros ». La spéculation pourra donc prendre de nouvelles marges. Bien plus, elle va être mise à la portée d'une plus large fraction de la population, c'est-à-dire à la portée de ceux qui n'ont pas les moyens d'acquérir un immeuble complet, mais qui ont tout de même suffisamment de liquidités pour en acquérir une partie. La fièvre va encore monter dans les officines des gérants et agents immobiliers.

De surcroît, les locataires ne disposeront d'aucune protection s'ils n'ont pas les moyens d'acquérir leur appartement au prix auquel il sera offert; car lorsque l'appartement est fort bien situé, son prix atteindra des chiffres auxquels on n'ose songer.

Quand on récapitule les inconvénients de la loi, on aboutit à la conclusion que cette disposition nouvelle est inopportune dans les circonstances présentes.

Mais alors, pourquoi dorment-elles, les associations de protection des locataires? Où sont-ils, tous ceux qui ont juré d'étouffer la spéculation? Car, en Suisse, il existe une arme démocratique: le referendum. Les délais référendaires sont courts, et ils courent. Qui lancera le referendum?

Le délai référendaire échoit le 18 mars 1964.

Capitaliste ou capitalisme?

L'éditorial du N° 2, « Le proconsulat de M. Max Petitpierre », a provoqué de nombreuses réactions: beaucoup ont approuvé, quelques-uns ont protesté, notamment M. Petitpierre lui-même qui nous a écrit. Notre article ne visait pas l'homme, mais, on s'en souvient, portait sur deux points: a) que signifie cette participation à tant de conseils d'administration? b) l'indépendance de la magistrature n'est pas compatible avec la notion d'un proconsulat.

M. Petitpierre, dans sa lettre, proteste contre certaines de nos affirmations et, jugeant quant au fond, justifie la liaison entre le pouvoir et l'économie.

Nous publierons tout ou partie de sa lettre dès que nous aurons obtenu son accord, qui a été sollicité. M. Petitpierre est, actuellement, absent du pays.

Notre équipe a déjà ouvert une vive discussion sur ces problèmes qui touchent à la nature du capitalisme helvétique et à son intégration dans la vie du pays.

A partir de la réponse de M. Petitpierre, nous instituerons un débat auquel nous espérons associer nos lecteurs.

La presse et l'Expédition suisse dans l'Antarctique: une démonstration d'illusionnisme

Notre propos n'est pas de faire le procès de cette « expédition », mais de montrer que sa faillite actuelle aurait pu être évitée par une information sérieuse.

Les faits

Au début de l'année 1962, une « Société des Explorateurs et Polaires Suisses » (SEPS) se constituait à Lausanne, avec le but de monter une expédition dans l'Antarctique. En mai de la même année, c'était « L'opération survie », où quelques jeunes gens passèrent une semaine sur le glacier des Diablerets. A la fin de l'été, des circulaires étaient affichées dans les universités pour le recrutement des collaborateurs. Les premiers contacts officiels avec les milieux scientifiques suisses datent de novembre 1962. Avec effarement, ceux-ci prennent connaissance de cette entreprise floue: conditions de sécurité insuffisantes, compétence du chef technique discutable, etc... Quant au programme scientifique, il était impensable qu'on puisse le mettre au point en moins d'une année: ce fut, de la part des spécialistes, le refus catégorique de participer à cette expédition confuse et dangereuse. Un an après, soit ces dernières semaines, c'était la faillite complète de l'expédition.

Les méthodes de propagande

L'organisation possède son propre service de presse (Hallerstrasse 4, à Berne). Elle utilise des méthodes simples mais efficaces, soit en arrosant la presse officielle de communiqués, soit en publiant un petit journal polycopié, « La Dépêche polaire ».

Dès le début, il fut question d'expédition *scientifique*, le terme sonnait bien. Et puis, au pôle: prestige du pôle! On fit remarquer que la Suisse était un des rares pays à ne rien faire; c'était soit de la mauvaise foi, soit une ignorance totale de notre rôle modeste: notre pays agissant toujours en collaboration avec des organismes internationaux. Bref, on essayait de faire vibrer la corde nationaliste. Par la suite, on insinua que les milieux scientifiques tentaient d'étouffer de jeunes enthousiasmes non diplômés. Tous les arguments étaient bons: on évoqua les richesses minéralogiques du Continent Blanc, des aliments miracles appelés à jouer un rôle capital dans l'exploration du Cosmos et fabriqués par une maison suisse; même le terme de « tâche humanitaire » figure dans cette belle panoplie. Jusqu'au jour où le scandale éclate.

Or la presse, la télévision et, dans une moins grande proportion, la radio, ont été complices de cette propagande trompeuse et ridicule. Tellement efficace cependant que pas mal de personnalités politiques et militaires de notre pays se retrouvèrent, un beau matin, membres d'un comité de patronage un peu compromettant.

Le rôle de la presse

Plus de quinze mois se sont écoulés entre les premières conférences de presse de la SEPS et les premières questions posées par un journaliste à un spécialiste des questions polaires.

Dès le début, la presse suisse salua la naissance de la nouvelle société. Elle se rendit en avion sur le glacier où se déroulait « L'opération survie » et publia de longs comptes rendus à grand renfort de slogans cocardiers accompagnés de photos où le drapeau suisse flottait dans le vent des cimes (« Gazette de Lausanne », 26 et 28.5.62). Présente à toute fête, la presse était à la réception des « survivants » à Martigny. La « Tribune de Lausanne » (3.6.62) rapporte que des télégrammes de félicitation y furent lus, dont l'un émanait du président de la Confédération, M. Paul Chaudet. Les guides valaisans avaient le sourire un peu narquois: leur métier les oblige souvent à vivre en haute altitude et parfois dans des conditions bien plus difficiles. A peine Pascal Thurresosa-t-il se faire l'écho de leur surprise (« Gazette de Lausanne », 3.6.62).

En janvier 1963, la Société helvétique des Sciences naturelles publia un communiqué pour se distancer de cette organisation qui avait tenté d'abuser de son nom. Les journaux reproduisirent ce communiqué sans empressement et souvent même avec beaucoup de retard. On pouvait alors espérer que l'abcès allait crever. Eh bien! pas du tout: les scientifiques sont contre, les scientifiques, jaloux, essaient de torpiller l'expédition! (« Feuille d'avis de Lausanne », 21.5.63). Les journaux continuent à soutenir l'entreprise qui, dans la « Dépêche polaire » (N° 3), s'abrite sous la devise suivante: « Il faut savoir se soumettre à ce que l'opinion publique a de juste et d'acceptable, et, pour le reste, suivre uniquement sa conscience et accepter au besoin les injustices de l'opinion sans sourcilier! »

On peut se demander comment tout cela aurait fini si un journaliste n'avait commencé à se méfier de quelque chose. Pour avoir publié certaines critiques sous le titre « Drôle de Pôle », le « Journal de Genève » déclencha l'ire de la SEPS. Ce journal entreprit alors une enquête sérieuse et prit l'avis de certains anciens polaires suisses: c'était aux environs du 10 mai 1963. Faites le compte: plus de quinze mois s'étaient écoulés depuis le début de l'affaire. Un deuxième article du « Journal de Genève », à mi-mai, ouvrit la discussion. Cependant, dans une bonne partie de l'opinion publique, les milieux scientifiques suisses continuèrent à jouer le rôle de vieilles barbes officielles et diplômées étouffant tout enthousiasme imberbe.

Le 2 novembre 1963, soit plus de quinze jours après le départ officiel de l'expédition toujours en panne,

le Conseil fédéral, répondant à une question d'un conseiller national, mettait les choses en place. Le nom de la Suisse était atteint: la corde nationaliste qu'on avait fait vibrer pendant plus de deux ans pendait lamentablement, sans télégramme.

Du baratin à l'information

Quand la baudruche se fut dégonflée, M. Olivier Reverdin, avec fermeté, en dégagea, à la Radio romande, la moralité: il rappela l'importance accrue de la publicité sous toutes ses formes, la difficulté pour des reporters de trouver des sujets d'actualité chaque fois nouveaux, l'impossibilité d'être en toutes choses compétent. Il demandait qu'un comité soit chargé de filtrer certains renseignements trop légèrement diffusés sur les ondes.

En effet, il y a longtemps que la publicité a sauté hors des limites des pages d'annonces (les produits Miam-Miam sont bons). La publicité la plus efficace est celle qui ne dit pas son nom, se présentant sous signature rédactionnelle.

Tant qu'il s'agit de vanter, par la bande, un article de consommation, il n'est pas difficile de repérer le truquage. Des règles de métier cherchent, d'ailleurs, à l'interdire.

Mais il y a aussi un certain nombre d'affaires-qui-sont-à-faire, où la publicité n'est pas au service d'une augmentation de la vente, mais où elle est une condition d'existence. Ce sont des affaires marginales, qui doivent, pour trouver crédit, être prises d'abord au sérieux, capables de démontrer qu'elles intéressent l'opinion publique.

Alors l'interview radiophonique, le reportage écrit ou télévisé devient une lettre de noblesse, aussi indispensable que les potiches du comité de patronage.

L'intérêt de l'expédition polaire, c'est d'avoir révélé par un effet de grossissement la technique de cet illusionnisme moderne. Car combien de capitaines qui n'ont pas l'intention de partir pour des mers si lointaines, tiennent conférences de presse, en utilisant les trucs traditionnels du lancement spectaculaire: l'appel à l'audace (« quand donc les Suisses retrouveront-ils le goût de l'aventure? »), le langage pseudo-scientifique, etc...

Ainsi, pendant deux ans, quel baratin pour le grand projet de la tour du Comptoir suisse, qui aurait permis de voir le Mont-Blanc aussi de Lausanne, et de « pointer » plus haut que... la tour Eiffel!

Mais il ne serait pas nécessaire pour dégonfler ces baudruches de créer des comités, dont les connaissances en fin de compte ne sauraient être universelles. Il suffirait que presse et radio donnent la parole à ceux qui sont compétents: ce ne sont pas nécessairement des « officiels », ni des « éteignoirs ».

Le vallon de Nant et le régent

On nous a dit: de nombreux savants, de Haller, Agassiz, Rambert, ont travaillé dans ce vallon, herborisant, récoltant insectes et minéraux. Admettrait-on que l'on fasse de l'île Saint-Pierre un champ de tir?

On nous a dit: des plantes de mille espèces (des sabots de Vénus!) y sont signalées, et une exceptionnelle forêt d'érables sycomores. A-t-on admis que la forêt de Finges devienne une place pour blindés?

A tout cela qui a été dit, nous aimerions ajouter cet argument sentimental: Le vallon de Nant est but traditionnel de courses d'écoles. C'est, sans sourire, l'argument primordial.

Quand disparaissent les vraies fêtes populaires, pourquoi effacer de la carte des souvenirs collectifs ce lieu commun de la sensibilité vaudoise?

L'élément oublié

La « Gazette de Lausanne » a consacré récemment un numéro spécial à l'industrie horlogère, selon la formule habituelle qui permet de réanimer le chiffre d'affaires avec quelque transfusion publicitaire exceptionnelle. Or donc une page Oméga, une page Mido, une page Zénith, une page Certina, une page Roamer équilibrent les textes de MM. Schaffner, Primault, Bauer, Sydney de Coulon... Rien à redire, le lecteur pouvant aussi y trouver son compte. Mais nous avons en vain cherché un texte qui dise le rôle des ouvriers et de leur organisation syndicale. Ebauches, Roskopf et Montres à ancras sont au rendez-vous. Mais pas la FOMH (peut-être que si elle mettait de grandes annonces?). Comme le dit M. Pierre Béguin: « Nous avons eu la chance de pouvoir nous assurer la collaboration autorisée de quelques-unes des personnalités dirigeantes du monde horloger. » Bien sûr, ce sont toujours les généraux qui gagnent les batailles, et leur gloire rejaille sur la piétaille.

A nos lecteurs

Merci à ceux qui ont envoyé à « Domaine public » des vœux en prose, en vers, illustrés, télégraphiés. Et merci à ceux qui, dans la presse, autour d'eux, citent notre journal.

« Domaine public » n'accepte pas de publicité payante. Il est vrai que les grandes marques ne nous ont pas encore fait d'offres. Mais ce que nous pourrions perdre en ressources, nous le gagnons en indépendance. Aussi, nous ne comptons que sur nos seuls abonnés. Quand bien même le départ a été réussi, nous espérons que nos amis voudront bien nous aider à soutenir notre rythme de progression. Demandez-nous quelques exemplaires de diffusion ou signalez-nous des adresses utiles.

« Domaine public » est en vente dans les principaux kiosques de Suisse romande.

Faites connaître « Domaine public »; faites-vous connaître à « Domaine public »!